



**PRÉFET
ADMINISTRATEUR SUPÉRIEUR
DES TERRES AUSTRALES
ET ANTARCTIQUES
FRANÇAISES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ATTESTATIONS ET ACCORD DE PARTICIPATION

**AU CONCOURS D'ILLUSTRATION « 20 ANS DE REGARDS SUR LA RÉSERVE »
ORGANISÉ SUR INSTAGRAM
PAR LES TERRES AUSTRALES ET ANTARCTIQUES FRANÇAISES**

Le/la candidat(e) :

M./Mme,

demeurant à

ci-après dénommé(e) « **le Participant** »

1/ Attestations

Le Participant a pris connaissance du règlement du concours interne Instagram « 20 ANS DE REGARDS SUR LA RÉSERVE » organisé par les Terres australes et antarctiques françaises et s'engage à en respecter les dispositions.

Le Participant atteste que la réglementation de la réserve naturelle en matière de préservation des espèces et des habitats a été respectée pour la réalisation de l'œuvre.

2/ Œuvre originale

Le Participant garantit que l'œuvre est une œuvre originale dont il est l'auteur et qu'il a personnellement réalisée, au moyen des techniques prévues par le règlement du concours, et qu'elle n'a pas, en tout ou partie, été générée par un système d'intelligence artificielle générative.

3/ Cession de droits d'auteur

Le Participant cède à titre gratuit et exclusif aux TAAF, l'ensemble des droits d'exploitation de l'œuvre, tels qu'ils résultent des articles L. 122-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle, notamment :

1. Le droit de reproduction, de représentation et de diffusion sur tout support et par tout moyen de communication, y compris les réseaux sociaux, le site internet et tout support promotionnel des TAAF.

Ces droits sont cédés pour un usage exclusivement non commercial par les TAAF, pour leurs besoins en communication, notamment dans le cadre du concours, et leurs expositions.

Cette cession est consentie pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits d'auteur.

4/ Acceptation des conditions

La participation au concours implique l'acceptation pleine et entière du présent accord.

Fait à le

Mention « lu et approuvé »

Signature du Participant